

Liffré ≡ Cormier COMMUNAUTÉ

CONSEIL COMMUNAUTAIRE REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2018

L'AN DEUX MILLE DIX-HUIT, LE DIX-SEPT SEPTEMBRE à vingt heures trente, les membres de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LIFFRE-CORMIER COMMUNAUTE, désignés conformément aux dispositions des articles L 5211.7 et L 5214.7 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis en séance ordinaire à LA SALLE JEAN-LOUIS GUERIN DE LIVRE-SUR-CHANGEON, sur convocation de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président, adressée le 11 septembre 2018.

Présents : Mmes BOURCIER V., BRIDEL C., COUR L., KERLOC'H A., LEPANNETIER-RUFFAULT V., LERAY-GRILL C., MARCHAND-DEDELOT I., OULED-SGHAÏER A-L., MM. CHESNAIS-GIRARD L., BEAUGENDRE F., BEGASSE J., BEGUE G., BLANQUEFORT Ph., CHESNEL D., DESBORDES P-J., DESJARDINS S., FRAUD E., LE ROUSSEAU G., LE ROUX Y., LEVENEZ E., MAILLARD M., MARCHAND S., MICHOT B., ORY G., PICARD H., PIQUET S., SALAÜN F., SALAÜN R., VEILLAUX D.

Absents : Mmes DANIEL F., LAMOUR E., MIRAMONT F., MM BARBETTE O., BILLIOUX Y., DESRUES T., GENOUËL J., LAHAYE P.,

Pouvoirs : M. BILLIOUX Y. à M. BLANQUEFORT Ph., Mme DANIEL F. à Mme MARCHAND-DEDELOT I., M. DESRUES T. à M. PICARD H., M. GENOUËL J. à Mme BOURCIER V., M. LAHAYE P. à M. PIQUET S.

Secrétaire de séance : Mme OULED-SGHAÏER A-L.

RESSOURCES HUMAINES

Modification de poste

Rapporteur : Anne-Laure OULED-SGHAÏER, Vice-présidente

- VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34,
- VU la délibération n°2017/073 portant modification de postes au sein du service « enfance / jeunesse »,
- VU la demande écrite formulée par l'agent,
- VU l'avis du Bureau communautaire du 10 septembre 2018 concernant le renouvellement des conventions de mise à disposition des agents du service « Enfance-Jeunesse ».

IL EST EXPOSE CE QUI SUIIT :

Dans le cadre de la création et la mise en place d'une « passerelle jeunesse », la commune de Saint-Aubin-du-Cormier a sollicité la mise à disposition d'un agent du service « Enfance - Jeunesse ». A cet effet, pour répondre favorablement à la commune, il convient de majorer le temps de travail d'un adjoint territorial d'animation. Le temps de travail supplémentaire inhérent à cette modification correspondra au temps consacré à cette mission et s'ajoutera au temps de mise à disposition au bénéfice de la collectivité d'accueil.

A ce titre, sur proposition de M. le Président, le Conseil Communautaire de Liffré-Cormier Communauté est invité à approuver la modification d'un poste d'adjoint territorial d'animation selon les modalités ci-après.

Poste à modifier				Poste après modification			
Filière	Poste	Temps de travail	Référence et date de création	Filière	Poste	Temps de travail	Référence et date de création
Animation	Adjoint territorial d'animation	32 / 35 ^{ème}	DEL 2017/073 du 19/10/2017	Animation	Adjoint territorial d'animation	Temps complet	01/09/2018

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** la modification d'un poste d'adjoint territorial d'animation à temps non complet (32/35^{ème}) en un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet selon les modalités précisées ci avant.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 012.
- **DONNE** tout pouvoir à M. le Président ou son délégataire pour signer les documents afférents à cette décision.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE,

LE PRESIDENT,

LOÏG CHESNAIS-GIRARD

